

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2023

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ et Hélène VAN DER HEIJDEN et MM Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absent non excusé : M. Julien MERSCHILTZ.

M. Philippe THIBAUT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.

Objet : Devis concernant la réfection des trottoirs, délibération n° 2023/MARS/001 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident que :

Acceptent le devis de la Sté BOUJEAT qui est la mieux disante, en retenant l'option de création d'un avaloir pour un coût total de 38 000 € H.T.

Autorisent Mme le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

Objet : Devis concernant la réfection du bas du trottoir de la rue de Saint-Bris, délibération n° 2023/MARS/002 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Acceptent le devis de la Sté BOUJEAT pour un montant de 3 330,15 € H.T.

Autorisent Mme le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

Objet : Tarif des repas de la cantine, délibération n° 2023/MARS/003 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décident de facturer ce tarif aux familles dès le 1^{er} mai 2023 après validation par les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Objet : Personnel : emploi saisonnier, délibération n° 2023/MARS/004 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décident pour cette année de recruter un agent d'entretien « saisonnier » qui sera employé du 1^{er} avril au 30 novembre 2023.

Objet : Bail emphytéotique du site « Natura 2000 », délibération n° 2023/MARS/005 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Confirment l'autorisation donnée à Mme le Maire de signature du bail emphytéotique ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

Objet : Point sur la reprise du commerce et contrat de location du distributeur de pain, délibération n° 2023/MARS/006 :

Concernant le contrat de location du distributeur de pain, il arrive à échéance le 23 mai 2023. Après renseignement pris auprès du fournisseur une prolongation du contrat pour une durée d'un mois pourrait être envisagée si le commerce n'était pas encore ouvert.

Objet : Demande de subventions diverses, délibération n° 2023/MARS/007 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent de verser une aide financière de 20 € par enfant domicilié dans notre Commune à l'école maternelle de Chablis soit 140 €.
- Ne donnent pas suite à la demande du Club « Chablis Rugby ».